

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de MULHOUSE

Nombre de Membres  
en exercice :

10

Membres votants :

10

Membres absents :

0

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE HABSHEIM ET ENVIRONS

### Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Comité Directeur

Séance ordinaire du 10 avril 2024  
(dix avril de l'an deux mille vingt quatre)

sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,  
Déléguée de la Ville de Rixheim.

#### Votants (10) :

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS,  
Mme Marie-Madeleine STIMPL, M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF,  
Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Catherine SIMON, Mme Denise HERTH,  
Mme Silvana GIRARD.

#### Procurations de vote (2) :

M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Denise HERTH,  
Mme Sandrine KITTLER WALCH a donné procuration de vote à Mme Silvana GIRARD.

#### Secrétariat de séance assuré par :

M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.

SOUS-PREFECTURE

17 AVR. 2024

DE MULHOUSE

◆◆◆◆◆

#### Point 16 de l'ordre du jour

##### Secteur Enseignement

##### Demande de subvention formulée par l'Association SEPIA

Le Syndicat est saisi d'une demande de subvention formulée par l'Association SEPIA (Suicide, Ecoute, Prévention, Intervention auprès des Adolescents). L'Association intervient depuis plus de 30 ans auprès des jeunes en situation de mal-être et de crise suicidaire.

Pour mémoire, la dernière subvention allouée est de 500 €, votée le 21 novembre 2022.

#### LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 500,00 € à l'Association SEPIA, domiciliée 8 avenue Robert Schuman à 68100 MULHOUSE,
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 93221 (Collèges) / compte 65748 (Subventions de fonctionnement aux associations) du budget 2024.-

◆◆◆◆◆

Délibéré comme dessus.  
Pour extrait conforme.  
RIXHEIM, le 11 avril 2024



La Présidente :

A handwritten signature in red ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Rachel BAECHEL

**SOUS-PREFECTURE**  
**17 AVR. 2024**  
**DE MULHOUSE**

Le Secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, featuring a large 'P' and 'W' followed by a horizontal line.

Patrice WINDHOLTZ

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 24/04/2024